

COMITE TECHNIQUE LOCAL

Procès-verbal de la séance du 26 juin 2012

ORDRE du JOUR

- ❶ Rapport d'activité 2011
- ❷ Transfert de l'assistance informatique à la DISI
- ❸ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Paulien
- ❹ Bilan formation professionnelle 2011
- ❺ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. Gérard QUINTIN, AGFIP, Président
Mme Caroline CROIZIER, AFIPA

Représentants du personnel

Avec voix délibérative

M. Jean-Pierre COFFY, représentant FO-DGFIP 43
Melle Jocelyne LIMAGNE, représentante suppléante d'un membre titulaire absent FO-DGFIP 43
Mme Mauricette COSTE, représentante CGT-DGFIP
M. Georges TRESCARTE, représentant CGT-DGFIP
M. Bernard CIACHERA, représentant SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES,
M. Guillaume PONS, représentant suppléant d'un membre titulaire absent SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

Sans voix délibérative

Melle Marie-Josèphe POBLE, représentante suppléante CGT-DGFIP
Melle Marie-Claude DELHORME, représentante suppléante SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
Mme Aline HARITCHABALET, et Mme Stéphanie CHAVAROT, expertes désignées par SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES.

*

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. QUINTIN, Président, constate la présence des représentants de SOLIDAIRES FINANCES 43, CGT-DGFIP et FO DGFIP 43.

A 9H10, M. QUINTIN, Président, ouvre la séance, et constate que le quorum requis est atteint pour délibérer valablement. Mme VIGNAL assure le secrétariat. M TRESCARTE est désigné secrétaire adjoint.

Les représentants du personnel donnent lecture de plusieurs déclarations liminaires :

- déclaration liminaire de FO DGFIP 43 (annexe 1)

SOLIDAIRES FINANCES 43 s'associe à la déclaration de FO DGFIP43

- déclaration liminaire de la CGT-FIP (annexe 2),

A l'issue de la lecture des deux déclarations liminaires, les représentants demandent qu'elles soient jointes au procès-verbal.

Les représentants du personnel ont souligné le fiasco de l'expérimentation du scannage des déclarations de revenus, et M. TRESCARTE a souligné que les deux départements concernés n'attendraient pas les 95 % de déclarations saisies au 10/07/2012.

Le Président indique que M. FENET a confirmé les problèmes lors de l'expérimentation liés à la mauvaise qualité des logiciels et seules 15 % des déclarations ont pu être intégrées dans ILIAD. Les usagers disposeront de leur avis d'impôt plus tardivement.

M. TRESCARTE demande l'état de la situation de la fusion/rapprochement de la Conservation des Hypothèques et du Pôle Enregistrement.

Le Président indique être dans l'attente des orientations nationales, et ajoute que cette réforme est attendue par les agents du Pôle enregistrement, ces derniers étant rattachés à un service qui exerce d'autres missions éloignées des leurs. Quant aux usagers qui téléphonent au Pôle enregistrement, ils sont intégrés dans la boucle du SIE, ce qui ne facilite pas la compréhension de l'organisation. Il conviendrait d'élaborer une boucle spécifique au Pôle enregistrement et de s'assurer auprès de M. TRANCHARD que l'installation est possible.

M. COFFY demande les perspectives sur le regroupement des Trésoreries de Cayres-Pradelles et de Le Monastier-sur-Gazeille et Fay-sur-Lignon. M. TRESCARTE ajoute qu'il est contre les fermetures, mais souhaite le maintien des permanences.

Le Président répond que l'objectif du regroupement est fixé au 01/01/2014. Des contacts ont été pris avec les élus. Si effectivement, les élus perdent une implantation, le service public aux usagers et aux collectivités demeurera, et sera de meilleure qualité. Une trésorerie de quatre agents fonctionne mieux que deux trésoreries de deux agents.

M. COFFY stipule que les permanences font craindre la fin de l'installation du réseau, car elles durent peu de temps, et rappelle qu'il est très attaché au réseau. Mme COSTE ajoute qu'il est nécessaire d'avoir un minimum de moyens dans les permanences pour travailler (accès au réseau...).

Le Président indique que les permanences de la Trésorerie de la Chaise-Dieu se déroulent dans les anciens locaux de la Trésorerie. Cette situation a un coût (loyer, chauffage) pour deux demi-journées d'ouverture par semaine. Il convient de réfléchir à une autre solution comme la réalisation des permanences en Mairie avec l'accès au réseau Intranet.

M. COFFY évoque la situation de la réorganisation de la Trésorerie Le Puy-Ville.

Le Président déplore que les représentants du personnel n'aient pas souhaité que le sujet soit mis à l'ordre du jour du CHSCT du 25/06. Selon lui, tout dossier doit être débattu au sein des réunions institutionnelles. Dès lors que les représentants du CHSCT ont proposé l'intervention de l'ergonome du Ministère, il pense que cette intervention est plus appropriée que celle d'un expert. En effet, l'ergonome établit un diagnostic et propose des solutions d'adaptation et d'accompagnement du projet. Compte tenu du faible nombre d'ergonomes au sein du Ministère (deux), la réorganisation ne pourra pas se faire au 10/09/2012. Elle sera débattue au sein d'un CTL.

9H45, le Président propose l'ouverture des débats concernant les points inscrits à l'ordre du jour.

❶ Rapport d'activité 2011

Le Président présente aux représentants du personnel le premier rapport annuel d'activité de la Direction départementale des Finances publiques de Haute-Loire, suite à la fusion intervenue au 1^{er} juillet 2011.

Le rapport d'activité est présenté chronologiquement : l'organigramme, la carte des services de la Haute-Loire, deux fiches synthétiques relatives aux chiffres clés (filière fiscale, filière gestion publique, ressources humaines et moyens) et les résultats du département (indicateurs BOP et de priorité).

De plus, la fin des opérations de fusion est présentée ainsi que les missions rattachées au Directeur (Mission Maîtrise des Risques, Mission Audit, Mission Politique Immobilière de l'Etat, Mission Communication).

Enfin, les trois pôles (Pôle Pilotage et Ressources, Pôle Gestion Fiscale et Pôle Gestion Publique) ont exposé l'activité de l'année 2011 pour l'ensemble de leurs services.

Après l'exposé du plan du rapport, le Président indique que ce rapport sera expurgé de données internes pour être communiqué aux organismes externes de la DDFIP.

M. TRESCARTE lit un extrait de l'éditorial de ce rapport d'activité « le Directeur est heureux et fier » et constate qu'il y a au moins un agent heureux dans le département, en ajoutant « mais vous revenez à la réalité » en écrivant « tout n'est pas parfait, loin de là ». M. TRESCARTE souhaite que les cadres soient plus impliqués sur le terrain plutôt que de faire des audits sur la téléphonie.

Le Président répond que la téléphonie est primordiale pour le fonctionnement du service à l'utilisateur.

Concernant les conditions de vie au travail (CVT) et l'installation du pôle fiscal sur le site de la rue des Moulins, M. TRESCARTE demande de passer de la parole aux actes et souhaite qu'il y ait 15m2 de bureau par agent pour toute restructuration, faisant référence à « l'observatoire de la qualité de vie au bureau », selon lequel la surface idéale serait de 15 m2 (lecture d'un extrait de la déclaration liminaire du CHS du 23/04/2009 jointe en annexe 4 du présent document). Il demande au Président s'il a la même ambition en 2012 qu'en 2008 c'est à dire d'entasser le petit personnel.

Le Président répond que le dossier de l'installation du pôle fiscal est à l'étude.

M. COFFY mentionne que les couleurs du rapport ne sont pas lisibles, et souhaite des couleurs plus claires. Il ajoute que le rapport d'activité c'est le passé et qu'il y a un décalage entre le pôle Gestion fiscale et Gestion publique, et demande que le rapport d'activité soit complété : nombre de mandats et de titres, le montant des prises en charge des produits locaux.

M. TRESCARTE souligne que la MMR alourdit le travail des services et M. COFFY ajoute que les chefs de service font du contrôle alors qu'il y a du travail plus important. Il ne souhaite pas que le personnel soit rendu responsable des erreurs.

Le Président répond qu'aucune organisation ne peut vivre sans contrôle interne. Trois à cinq types de contrôle interne figurent dans les objectifs des chefs de service, ce qui correspond à quelques jours de travail. De plus, les chefs de service peuvent déléguer à leurs adjoints.

M. PONS indique qu'avec le CHD, on provoque des risques parce que l'on travaille de façon moins sécurisée.

Le Président souligne que le contrôle interne est le corollaire du contrôle non exhaustif. Il faut assumer le contrôle par enjeu et le contrôle interne permet de récupérer les erreurs primordiales.

M. COFFY souligne que les comptables considèrent le reste à charge comme une sanction.

Le Président répond que le CHD protège les comptables, et en cas de respect, le comptable ne peut être mis en cause.

La Maîtrise des risques est l'affaire de tous et pas seulement des comptables, des outils sont mis en place (OF, Guide et référentiel CI), et ils doivent être mis à jour.

Concernant la Politique immobilière de l'Etat, M. TRESCARTE indique que le transfert qu'il considère comme tardif de l'ex-DSF rue des Moulins est une gabegie. Deux ans pour un déménagement et des travaux, cela n'a pas été fait de manière rationnelle.

M. COFFY ajoute que 2/3 des directions ne sont pas, dans les faits, fusionnées et que la politique menée consiste à brader le patrimoine immobilier de l'Etat.

Le Président souligne que s'il avait disposé des crédits, tout aurait été fait tout de suite.

Concernant les « agents, les moyens », le Président déclare que le Conseil de direction est à parité (3 hommes / 3 femmes).

Les représentants du personnel ont souhaité que ce rapport soit enrichi de certaines données au niveau des ressources humaines : l'âge moyen par catégorie, nombre de départ à la retraite ainsi que le détail de l'absentéisme (comparatif N et N-1).

Mme COSTE souhaite connaître les modalités d'octroi des vacataires en 2012.

Le Président répond qu'une demande globale est effectuée auprès de la DI (hors manœuvres). Pour allouer les vacataires et l'EMR, toutes les situations sont prises en compte et sont évoquées dans le cadre du dialogue de gestion annuel.

Le Président évoque le bilan de la formation professionnelle au point 4.

M. COFFY constate la baisse du budget de fonctionnement départemental.

Le Président souligne les 3 principaux chantiers immobiliers de 2011 : l'installation du PPR rue des Moulins, l'étanchéité des toits - terrasses et l'accueil du site de Terrasson.

Le Président note les bons résultats des services pour le respect du référentiel Marianne (92.94 %).

M. COFFY ajoute que cela démontre que les services travaillent bien.

Le Président répond que la Direction a mobilisé le réseau (réunion Marianne) courant 2011 et que le dispositif est reconduit pour les services, en 2012, il est étendu aux trésoreries SPL. Une note est actuellement à son visa.

Les représentants du personnel ont souhaité que ce rapport soit corrigé, dans le paragraphe Dialogue social, rubrique CTL « 7 titulaires et 7 suppléants » et non « 6 titulaires et 6 suppléants ».

Puis, les débats se poursuivent sur la partie « La DDFIP au service de ses publics et de ses partenaires » partie « Fiscalité des particuliers et des professionnels, les missions foncières ».

M. TRES_CARTE signale les changements intervenus dans les services et surtout dans les responsables, ajoutant que les Conservateurs des Hypothèques sont récompensés et changent fréquemment (tous les 6 mois) alors que les agents subissent des pertes de pouvoir d'achat. Cette situation est choquante pour beaucoup.

Le Président répond qu'il ne peut être tenu responsable du changement des chefs de service.

Le Président annonce le nombre de télédéclarants au titre de 2012 (IR 2011) en Haute-Loire : 31 650 soit un taux de progression de 8 % par rapport à l'année précédente.

M. PONS souhaite que le pourcentage d'évolution soit mentionné dans le rapport d'activité.

M. COFFY souhaite que le taux des ANV soit communiqué dans le rapport d'activité, tout comme son évolution (N et N-1) ainsi que la répartition entre les différents impôts.

Le Président souligne le nombre de paiement dématérialisé supérieur à 18 000.

M. COFFY souhaite la communication du nombre de contrats issus de MENSU, puisqu'en matière de TH, les usagers se mensualisent pour obtenir des délais de paiements et en février N+1, ils renoncent à la mensualisation. Il souhaite également connaître la répartition entre les différents impôts.

Le Président répond que le nombre de nouvelles adhésions est de 4 732, alors que le nombre d'exclusions s'élève à 1 351 et celui des annulations à 1 054, et communique les chiffres suivants :

	Nombre d'adhésions à la mensualisation et au prélèvement à l'échéance	Taux d'adhésion à la mensualisation et prélèvement à l'échéance	Taux d'adhésion à la mensualisation et prélèvement à l'échéance (national)	Taux d'adhésion à la mensualisation et prélèvement à l'échéance (groupe 4)
IR	31 576	78.8 %	42.3 %	56.9 %
TH	32 344	43.7 %		
TF	33 622	31.1 %		

M. COFFY note qu'il y a beaucoup de parcelles en Haute-Loire et qu'il est difficile d'inciter au paiement à l'échéance en matière de foncier.

M. TRESCARTE souligne que le taux de couverture des travaux du foncier est de 92 % alors que lors de la CAP, le Président avait indiqué que « les flux ne sont pas maîtrisés ».

Le Président répond qu'il s'agit du résultat au 31/12/2011 et que concernant le rythme de traitement du foncier, le stock de propriétés bâties sur le SIP du Puy-en-Velay est erratique. Des opérations coups de poing sont nécessaires alors que ces travaux devraient être faits au fil de l'eau. Globalement, les résultats sont satisfaisants.

Selon M. TRESCARTE, le rapprochement « CDI-CDIF » ne fonctionne pas, et ce n'est pas rationnel, même à Yssingeaux et il donne lecture d'un extrait de la déclaration liminaire à la Commission de suivi du 01/07/2009 sur la mise en place des SIP du Puy-en-Velay et d'Yssingeaux (annexe 3).

M. COFFY considère que la fusion CDI-CDIF est une erreur et souligne qu'il y a des problèmes et que les résultats sont mauvais.

Le Président souligne que les résultats ne sont pas mauvais, et qu'ils sont acceptables, ce n'est donc pas l'effondrement annoncé. Le rapprochement CDI-CDIF est une amélioration du service à l'usager, des craintes existent quant à la qualité des fichiers. Au SIP du Puy-en-Velay, l'organisation mise en place ne fonctionne pas. Une autre solution sera proposée dans les semaines à venir.

M. TRESCARTE qualifie le CSP à distance de « fiasco » à la vue des résultats.

Même si l'opération de CSP à distance n'a pas été concluante, le Président ajoute qu'elle était mal organisée, mal suivie et que la qualité des dossiers transmis par Paris-Nord était décevante.

M. TRESCARTE trouve édifiante cette constatation et prend note.

Quant au contrôle des DFE, la Fiscalité immobilière de 2007 n'est pas celle de 2011. M. le Président ajoute que le portefeuille est différent et les résultats fluctuants, rappelant qu'un poste de cadre A est vacant depuis le 01/01/2012.

Mme HARITCHABALET précise qu'avec la Loi TEPA, une extrapolation a été réalisée : moins de successions et en contrepartie réaliser des DFE. Or, les DFE n'ont pas la même incidence fiscale que les successions.

Le Président précise que l'examen triennal des dossiers DFE résulte d'une volonté décidée au niveau national. Aussi, la réorganisation de l'examen des dossiers DFE au sein de trois structures « FIE, PCE et Cellule CSP des SIP » permettra à la FIE de retrouver des marges de manœuvre pour le contrôle des successions.

Concernant le taux de décisions rendues par le Conciliateur, M. COFFY souligne que les 73 % d'avis rendus sont conformes à celui du service ajouté aux 31 % des avis ayant reçus une suite favorable cela dépasse les 100 %.

M. le Président précise que « les 73 % d'avis rendus conformes à celui du service », correspondent à un avis identique à celui émis par le service qu'il soit favorable ou défavorable.

M. COFFY souhaite que cette précision soit explicitée.

Puis, les débats se poursuivent sur la partie « La DDFIP au service de ses publics et de ses partenaires » partie « La gestion publique » où Mme CROIZIER rappelle que l'année 2011 a été marquée par la bascule de CHORUS au 01/01/2012 et le transfert de la dépense à la DRFIP 63.

M. COFFY note l'absence du service « amendes » dans le rapport d'activité.

Mme CROIZIER répond que les Amendes sont mentionnées en page « Recouvrement des particuliers » (page 26).

M. COFFY souligne que la baisse du personnel affecté au recouvrement des amendes se traduit par une baisse du recouvrement, et avec la réorganisation proposée et la population de plus en plus difficile, cela n'arrangera rien.

Concernant la mission économique, le Président souligne l'activité des deux Commissions :

- la CCSF avec 34 plans nouveaux en 2010 contre 13 en 2011 (aujourd'hui, le rythme est le même qu'en 2011)
- la Commission de surendettement : le Président note qu'il y a beaucoup de dossiers, dans un contexte difficile.

Concernant le SPL, M. COFFY note qu'il est piloté.

Quant au Domaine, le Président souligne la grande activité de ce service liée au contournement du Puy-en-Velay et qu'en terme d'effectif, il y a un emploi vacant sur 4.

Levée de séance à 12H05.

Reprise de séance 13H40.

② Transfert de l'assistance informatique à la DISI

La mise en œuvre du nouveau schéma d'assistance, présenté lors du CTPC du 29/03/2011 prévoit le rattachement des équipes d'assistance locale à la sphère informatique.

Ce rattachement est mis en place en deux temps :

- au 01/09/2011 pour les départements où sont implantés des établissements informatique (ESI),
- au 01/09/2012 pour les départements sans ESI, comme la Haute-Loire.

Aussi, les emplois des chargés de mission Informatique (CMI pour la filière fiscale) et des chargés de mission informatique et bureautique (CMIB pour la filière gestion publique), ont vocation à rejoindre la DISI.

L'affectation des agents se fait par option. Le rattachement se concrétise par le transfert d'un effectif de quatre agents de la DDFIP 43 vers la DISI Pays-du-Centre, ESI de Clermont-Parlette, et se concrétise par une mise à jour du TAGERFIP.

Un document d'organisation sera signé entre la DDFIP et la DISI, dans lequel, outre les dispositions générales, certaines activités y seront ajoutées comme la gestion de la téléphonie, des photocopieurs, du site intranet ...

M. TRESCARTE déclare être contre le développement régional et interrégional, et évoque une certaine amertume car les équipes ne dépendront plus de la direction locale. Il ajoute qu'il n'est pas possible que cela évolue favorablement.

M. COFFY partage les mêmes préoccupations sur le maintien de l'informatique dans les départements, et craint qu'avec ce rattachement fonctionnel à l'ESI, cette CID soit moins départementale.

Le Président rappelle que ce dossier est suivi au niveau national, et liste les avantages de la réforme comme la professionnalisation des équipes, la réduction du sentiment d'isolement des informaticiens et la fin de l'ambiguïté entre dépendre des services informatiques pour le métier et d'une direction différente pour la gestion administrative.

M. COFFY souligne que l'engagement d'une intervention dans les 48H constitue une régression. Aujourd'hui, ils interviennent tout de suite.

Le Président répond que 48H, c'est un objectif.

M. CIACHERA note la perte d'emplois pour le département.

M. PONS pose différentes questions : La direction départementale est-elle responsable des achats ? En matière de téléphonie, il est indiqué « si elle le souhaite ». Quels sont les moyens mis à disposition (véhicules ?) Qu'en est-il du transfert de l'équipe dans les locaux de Terrasson ?

M le Président Indique que les achats de matériels informatiques pour le département continueront à être gérés par la DDFIP et les moyens de la CID (clés USB, portable) par la DISI. Toutefois, les quatre personnes transférés partent avec leur stock de matériel (clés USB, portable..).

Concernant la téléphonie, d'autres directions ne l'on pas confiée à la DISI. Localement, des personnes (Réfèrent bureautique local) seront formées (juillet 2012) pour effectuer des opérations simples sur les sites du département.

Compte tenu de la réduction du nombre de véhicules de la DDFIP (2 à compter du 01/01/2013 hors véhicule courrier), la DDFIP a proposé de remettre à la DISI le CMAX. Une réponse négative a été émise par l'Administration centrale, ce transfert ne serait pas considéré comme une cession.

M. COFFY note qu'il est difficile de travailler avec si peu de véhicules.

Mme CROIZIER répond que les véhicules pourront être réservés pour les opérations programmables à l'avance. Toutefois, pour les dépannages, opérations non anticipables, en cas d'indisponibilité des véhicules de la Direction, le personnel sera amené à utiliser son véhicule personnel et sera remboursé de ses frais.

M. le Président ajoute qu'ils ne seront plus dans les effectifs de la DDFIP

Les représentants du personnel ont indiqué qu'ils défendaient les intérêts des agents avec pour préoccupation les conditions de travail des agents de la CID rattachés à la DISI.

Le Président précise qu'ils seront installés dans les anciens locaux de la BDV sur le site de Terrasson.

Les représentants du personnel souhaitent que soient reconduits les moyens mis à la disposition de l'équipe, et remettent au Président une demande de vœux pour l'attribution d'un véhicule au personnel transféré à la DISI.

M. COFFY procède à la lecture de la demande de vœux pour l'attribution d'un véhicule au personnel transféré à la DISI. Les représentants du personnel procède à un vote : six voix pour.

Cette demande est annexée au procès-verbal du CTL (annexe 4).

M. TRESCARTE fait remarquer que 4 emplois sont supprimés de la DDFIP.

M. le Président répond que ces 4 emplois seront transférés à la DISI des Pays-du-Centre, ESI de Clermont-Parlette, et se concrétise par une mise à jour du TAGERFIP, comme suit :

- 2 emplois cadres B de la filière gestion publique, fléchés au niveau des services de Direction sont supprimés de la ligne Direction du TAGERFIP ;
- 2 emplois de la filière fiscale, les agents de la CID étaient affectés comme suit : un cadre C occupant un emploi au SIP du Puy-en-Velay et un cadre B affecté « ALD Le-Puy-en-Velay » tous deux détachés à la CID. Aussi, l'emploi C du SIP du Puy-en-Velay actuellement occupé par l'agent C de la CID et un emploi de catégorie B – EDRA sont supprimés du TAGERFIP au 1/9/2012.

③ Modification des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Saint-Paulien

L'ensemble du personnel de la Trésorerie de Saint-Paulien a souhaité la fermeture du poste au public les mercredis après-midi. Aussi, l'accueil du public s'effectuera du lundi au vendredi de 9H à 12H puis de 13H30 à 16H30 sauf le mercredi de 9H à 12H.

M. le Président ajoute que ces nouveaux horaires ont été transmis aux élus locaux et qu'aucun retour n'a été enregistré.

M. TRESCARTE revendique toujours la mise en place de deux demi-journées de fermeture au public chaque semaine, soulignant que le service public n'en souffrirait pas et note que les services de la Préfecture ferment 3 à 5 demi-journées par mois.

M. le Président répond que la réduction des journées d'ouverture au public n'est pas d'actualité et ajoute que les nouveaux horaires de Saint-Paulien s'appliqueront à partir du 1^{er} juillet 2012.

Les représentants du personnel ont voté « Pour » à l'unanimité.

④ Bilan formation professionnelle 2011

M. le Président a présenté le premier bilan de la formation professionnelle de la direction fusionnée. Il a souligné d'une part l'augmentation d'activité liée aux préparations des concours et félicité les lauréats, et d'autre part, le volume conséquent des stages réalisés au plan local. Les 34 formateurs de l'équipe locale de formation permettent la réalisation des stages au plan local (déclinaison des orientations nationales et journées d'étude). Le plan local de formation 2012-2013, en cours d'élaboration et qui intégrera les besoins des nouveaux arrivants, sera présenté lors d'un CTL ultérieur.

M. COFFY note l'investissement des formateurs et regrette la non compensation des moyens et du temps (absence des formateurs de leur service).

M. PONS s'interroge quant aux stages offerts aux nouveaux arrivants de juillet, ajoutant qu'il y a des besoins dès juillet et août.

M. le Président répond qu'ils seront rattachés aux arrivants de septembre

⑤ Questions diverses

Plusieurs questions diverses ont été évoquées :

M. TRESCARTE demande le remplacement de l'agent BERKANI qui part à la retraite par un emploi BERKANI.

M. le Président répond que le Président de l'association du Restaurant administratif l'a alerté du départ à la retraite au 31/08/2012 de Mme RAYMOND et qu'il a proposé :

- 2H à la cantine à l'emploi BERKANI de Terrasson, proposition qui a été refusée ;
- Augmentation du temps de travail d'Anne RAYMOND d'une heure (elle ne peut faire plus), la Centrale a émis un avis favorable.

Concernant l'accueil des nouveaux agents le 03 septembre 2012, le Président de l'association du Restaurant administratif reconduit l'opération de l'année précédente à savoir l'invitation des nouveaux agents au Restaurant.

M. le Président ajoute que la fréquentation du restaurant administratif est en baisse et que M. BARRIOL ne souhaite pas renouveler son mandat.

M. TRESCARTE demande si un agent peut partir en congés si son chef de service ne les a pas validés dans AGORA, et propose que les chefs de service valident plus rapidement.

Mme CROIZIER répond qu'il n'y a pas de délai pour valider dans AGORA.

M. COFFY demande la date du prochain CTL.

Le Président répond qu'il aura lieu le 02 octobre prochain.

M. TRESCARTE demande que le jour de carence ne soit pas appliqué en cas de longue maladie. M. COFFY ajoute que la note transmise manque de précision.

Mme CROIZIER rappelle que la note a été transmise et que le jour de carence ne s'applique pas en cas de longue maladie.

M. TRESCARTE demande la position de l'administration sur l'octroi des temps partiels.

Le Président répond qu'à ce jour aucune demande de temps partiel n'a été refusée, mais pour certaines fonctions il se réserve d'examiner l'intérêt du service en cas de temps partiel (exemple cadres A et A+). Aussi, un compromis peut être trouvé : la durée, le jour...

Quant à l'appel de candidature pour le poste de Déléguée départementale à l'Action sociale, le Président informe qu'il aura lieu courant septembre 2012 et qu'une sensibilisation sera effectuée par une information en brèves sur le site Ulysse43 dès cet été.

La séance est levée à 15 h 55.

Le Président,

Gérald QUINTIN

La Secrétaire, PP

Christelle VIGNAL C. CROIZIER

Le Secrétaire-adjoint,

Georges TRESCARTE

Pour la CGT FIP 43



M. J. Poble



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.ddfip43@dgfip.finances.gouv.fr

Le Puy, le 26 juin 2012

Déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Le 5 juin 2012, tous les syndicats de la DGFIP se sont réunis pour tirer un constat unanime sur la situation particulière de la DGFIP :

- 4 ans après la fusion Impôts- Trésor présentée par le précédent gouvernement comme emblématique de la RGPP, le risque demeure de poursuivre le parti pris de réduction de « dépenses publiques » et du nombre de fonctionnaires.
- la suppression de deux emplois sur trois fonctionnaires des Finances Publiques partant à la retraite a fait exploser la pénurie d'effectifs (25 000 pertes accumulées depuis 2002 qui ont déstabilisé les services),
- les conséquences de la crise financière, économique et sociale ont accentué les demandes du public aux guichets de la DGFIP sans qu'aucun renforcement du réseau ne soit prévu.

Nos syndicats nationaux considèrent que, alors que le nouveau Président de la République s'est engagé sur le changement, les nouveaux ministres doivent répondre à toutes les revendications des personnels des Finances Publiques et en priorité :

- sur la question de l'emploi public,
- en mettant fin aux diverses restructurations et réformes en cours,
- en améliorant les conditions d'accueil du public ainsi que les conditions de travail et de sécurité des agents,
- en cessant de stigmatiser les fonctionnaires malades par la suppression du jour de carence,
- et en donnant un accès linéaire au 8^{ème} échelon du C.

Ils ont décidé en conséquence de s'adresser directement au ministre pour qu'il les reçoive et leur apporte des réponses concrètes à ces revendications qui ne leur paraissent les plus prioritaires en ce moment.

Les représentants du personnel Force Ouvrière vous demandent de surseoir à toute restructuration, à toute réorganisation, dès lors qu'elles rencontrent l'opposition des personnels et de leurs organisations syndicales, tant que le ministre de tutelle n'a pas reçu les syndicats nationaux et n'a pas fait connaître sa feuille de route, s'agissant:

- de la trésorerie du PUY- VILLE
- du regroupement des trésoreries que vous avez programmées d'ici la fin 2012 : Le Monastier- Fay et Cayres- Pradelles,
- du rapprochement du service de l'enregistrement avec le service de la publicité foncière.



ANNEXE 2 – DECLARATION LIMINAIRE CGT-FIP

Comite Technique Local

26 JUIN 2012

Le changement etc

Depuis de trop nombreuses années un dogmatisme anti fonctionnaires s'est installé en France. Un discours stigmatisant systématiquement les services publics matraquait la population sur son coût qui paraît il creusait l'abyssal déficit du pays. Malgré la suppression de centaines de milliers d'emplois dont 30 000 aux finances publiques, le trou continue à rechercher la profondeur.

Ce printemps a peut être marqué un changement d'orientation. L'humain serait de nouveau pris en compte. Les nouveaux gouvernants prendraient enfin conscience que tous les citoyens français doivent être traités de manière égale. Non il n'y a pas des français d'en haut et des français d'en bas.

Dans ce paysage recomposé, nos responsables de la DGFIP doivent de haut en bas changer de ton et surtout aller au delà de simples postures que la CGT FIP et particulièrement la CGT FIP 43 a dénoncé sans relâche, voir toutes nos déclarations ou prises de positions.

Depuis 10ans et encore plus depuis 5 ans, nos directeurs nationaux et locaux n'ont eu de cesse d'être aux ordres de nos gouvernements en appliquant froidement, sans aucun état d'âme, au mépris de toute réalité humaine et organisationnelle, un dogmatisme libéral de réduction aveugle des coûts dont ils se sont eux-mêmes largement exonérés, puisque leur pouvoir d'achat a littéralement explosé (de 30 à 40% d'augmentation)... financé en très grande partie grâce aux emplois de catégorie C qu'ils étaient chargés de liquider. La Cour des Comptes en a fait écho.

Jusqu'à aujourd'hui, le dialogue social s'est résumé à créer divers indicateurs pour surveiller l'état psychologique des agents (DUERP, EDD, TBVS...) sans remettre à aucun moment en cause cette politique de suppressions d'emplois qui a conduit à une désorganisation totale des services et à un très gros mal être. La vie quotidienne difficile des agents dans des services extrêmement fragilisés, désorganisés... ainsi que leur dignité, leurs acquis, leur pouvoir d'achat ont été complètement méprisés par les Parini, Rambal et beaucoup de directeurs locaux. Ils osaient mettre en avant leur devoir de loyauté à ce régime... Pourtant beaucoup, dans les rangs, pensent qu'ils étaient tout simplement achetés.

Il faut que ça change, et vite, et à tous les niveaux, car Sarkozy et son mépris du Service Public, de ses agents et des syndicats n'est plus là ! Le réveil a sonné. Debout.

Le changement OUI, mais dans le bon sens !

Aujourd'hui il s'agit de se faire réellement entendre ! Pour cela, les agents doivent avant tout recommencer à revendiquer à tous les niveaux. S'en est fini de cette présidence sordide qui a voulu briser tout esprit de contestation en restant sourd à tous les mouvements sociaux. Nous ne sommes plus en 1981 où les syndicats s'étaient aplatis pour laisser soi-disant une chance au gouvernement d'Union de la gauche.

La CGT, qui a pris toutes ses responsabilités dans le changement que nous vivons, en est extrêmement consciente. Plus que jamais nous devons nous exprimer et rappeler fortement au nouveau gouvernement (et à nos responsables de tout niveau) nos revendications... D'autant qu'en ce qui concerne les Finances Publiques, nous pouvons légitimement avoir des inquiétudes... Il faut un véritable moratoire dans notre administration qui a été la principale touchée par des suppressions d'emplois aussi massives, des réformes complètement bâclées à tous les niveaux, engendrant des désorganisations criardes...

Il va vraiment falloir se faire entendre... pour cela, ne rêvez pas, il faudra bien se mobiliser à un moment ! Sinon, quid du scannage des déclarations d'impôt sur le revenu, quid du retour de la fusion SIP/CDIF, quid de l'avenir du réseau.... Et quid des nouvelles suppressions d'emplois pour financer les créations annoncées dans l'Education Nationale, la Police, la Justice ?

Un mot sur le scannage des déclarations d'impôt sur le revenu. L'expérimentation tant louangée par notre direction générale vient de subir un flop mémorable. Présentement cette panacée vient d'être suspendue dans l'urgence. Résultat, le travail va devoir être fait 2 fois. Perdant/perdant, pour les agents, pour le service public, pour les deniers de l'Etat et pour tous les citoyens/usagers dont nous faisons partie.

Nul doute que Monsieur notre Président/Directeur saisira cette opportunité pour nous démontrer cette grossière erreur, faisant d'une pierre deux coups sachant qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis....

Soyons vigilants. Nous n'aurions eu aucune chance si le camarade Sarkozy était repassé... Néanmoins il va maintenant falloir tester rapidement le nouveau gouvernement...

Faut-il rappeler que les retraites, l'ensemble de la protection sociale, le statut des fonctionnaires... ont été rédigés en pleine période de résistance et mis en place à la Libération ?

Faut-il rappeler que le verbe « Résister » doit toujours se conjuguer au présent, comme l'a rappelé sans relâche Lucie AUBRAC que l'on ne présente plus.



ANNEXE 3 – EXTRAIT DE DECLARATION LIMINAIRE
A LA COMMISSION DE SUIVI DU 01/07/2009
SUR LA MISE EN PLACE
DES SIP DU PUY-EN-VELAY ET D'YSSINGEAUX

Monsieur le Directeur, Monsieur le Trésorier Payeur Général,

Vous nous avez envoyé un résumé, pour le moins orienté, des efforts considérables que l'administration locale a fait en direction des agents et de leurs représentants sur ce thème de la **mise en place des SIP**.

Effectivement cela nous permet de mesurer la valeur des écrits ou des paroles qu'elles fussent nationales ou locales en la matière.

Simplement, **pour exemple**, votre présentation de la première réunion du 4 juillet 2008. Vous écrivez : « Après une première réunion informelle de présentation générale le 4 juillet 2008, le projet de déploiement des SIP dans le département a été présenté lors d'une réunion informelle le 22 septembre 2008, avant sa transmission à la MRU.... » **Croustillant**, surtout pour le **SNADGI CGT 43** qui vous rappelle simplement qu'il avait exigé, logiquement, un CTPD avant d'envoyer toute proposition à la DG.

Pragmatique, logique et au delà d'une simple posture que vous nommez régulièrement loyauté, vous aviez en cœur avec votre collègue d'alors du Trésor promis qu'il en serait ainsi.

Résultat, pas de CTPD et une simple réunion d'information pour le 22 septembre. Les représentants des personnels élus du **SNADGI CGT 43**, fort mécontents, y sont allés simplement pour dénoncer ce mensonge et pour réaffirmer clairement leurs positions négatives. Ensuite ils sont partis pour ne pas participer à une nouvelle pantalonnade. A ce sujet la commission de suivi que vous aviez organisée, lors de la mise en place du SIP d'Yssingeaux démontre, toutes les limites de l'exercice. En effet, toujours fidèles et en tous lieux à nos positions qui ne souffrent d'aucune contorsion, même intellectuelle, **nous avons exigé deux préalables**.

Le report à 2012 des SIP du département ou à minima au 1/01/2010 et de **pourvoir 2 postes** pour assurer normalement la charge du nouveau SIP de Brioude en respectant les métiers de chacun. Devant le refus de Monsieur le TPG, nous avons quitté la réunion. **Curieusement** certains y sont restés sous prétexte d'avoir des informations ! ! ! **Résultat**, ils constatèrent dans leur compte rendu qu'ils n'avaient rien appris de plus. Etonnant, non ?

Alors aujourd'hui, Messieurs les responsables de l'administration, pensez-vous jouer un remake ou bien avez-vous les moyens de répondre positivement aux revendications de vos agents que **NOUS**, représentants élus des personnels du **SNADGI CGT 43**, portons ?

Sur de nombreux points ils attendent vos réponses.



ANNEXE 4 – EXTRAIT DE LA DECLARATION LIMINAIRE CGT
du CHS du 23/04/2009

Petit à petit, le travail est vidé de son sens et prive les agents de ce qui donne satisfaction et qui permet à chacun de se construire. C'est cela la réalité.

Alors que dire des dernières affirmations du Ministre du Budget, Monsieur WOERTH, lorsqu'il déclare dans les médias que :

« les fonctionnaires sont priés de se tasser (pas encore casser...), ils prennent trop de place !!! ».

Il estime très sérieusement qu'un petit 12 m2 est suffisant, **bien en deçà des recommandations des spécialistes des conditions de travail.**

Il se félicite d'une baisse de la surface de bureaux occupés par les fonctionnaires : 60 000 m2 en moins en 2007, 77 500 m2 l'année dernière. Et il affirme, sans rire, que **cela va combler le déficit français.**

Son objectif est clair, d'ici la fin du quinquennat en 2012, les 15m2 des administrations centrales et les 18m2 de province ne seront que souvenirs.

Nous dénonçons fermement ce nouveau dérapage qui prend exemple sur le privé que certains chérissent tant.

Un seul problème pourtant et de taille, **tous les experts du bien-être au travail préconisent au contraire l'augmentation de la surface de travail pour lutter contre le stress et améliorer la productivité.**

Pour exemple, Odile Duchenne, présidente d'Actineo, un « observatoire de la qualité de vie au bureau », explique ainsi sur le site de Capital que **la surface idéale serait de 15 m2.**

Alors Messieurs les responsables, allez vous céder, une nouvelle fois, à cet objectif ambitieux en terme de recul de notre ministre du Budget lors des restructurations à venir ou allez vous entendre les conseils avisés des experts en qualité de travail ?

Avez vous toujours la même ambition en 2012 qu'en 2008 ? Est elle toujours d'entasser votre petit personnel ? Vous avez la parole, mais c'est aux actes que les représentant des personnels de la CGT vous jugeront...

ANNEXE 5 – VŒU PRESENTE PAR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

FO – CGT – SOLIDAIRES



Le Puy, le 26 juin 2012

CTL 26 juin 2012

Vœu présenté par les représentants du personnel
FO- CGT- Solidaires

Le CTL de la DDFIP de la Haute- Loire réuni le 26 juin 2012 rappelle que l'équipe de la Cellule Informatique Départementale bénéficiait jusqu'au 31 août 2011 d'un véhicule mis à disposition de la DDFIP 43.

Ce véhicule a été remis aux Domaines le 31 décembre 2011, du fait de son âge et des conséquences des accords de Grenelle. Le parc automobile départemental est réduit à 3 véhicules, ce qui ôte la possibilité à l'équipe CID d'y avoir recours autant que nécessaire.

Le Comité Technique Local considère que l'équipe CID de la Haute Loire, compte- tenu de la dispersion du réseau des Finances Publiques dans ce département, doit continuer à bénéficier de la dotation d'un véhicule pour lui permettre de remplir correctement ses missions, notamment en matière de dépannage urgent.

Le CTL rappelle que le recours aux véhicules personnels n'est pas envisageable, eu égard à la valeur des matériels transportés pour lesquels les collègues ne sont pas nécessairement assurés.

En conséquence, le CTL des services de la DDFIP Haute Loire demande que la CID de la Haute Loire soit équipée d'un véhicule de service dont le financement soit supporté par la Direction Générale des Finances Publiques

